

Maîtriser le mécanisme de l'indexation carburant dans le transport routier

Les factures des transporteurs comportent souvent des lignes additionnelles libellées sous forme de « surcharge gazole » ou « taxe carburant » qu'ils présentent comme l'application de la loi mais dont les modalités de calcul ne sont pas des plus transparentes. La formation a pour objet de démêler le vrai du faux.

OBJECTIF

Savoir identifier les cas dans lesquels le dispositif d'indexation « carburant » des prix de transport s'applique et savoir piloter la négociation avec les transporteurs routiers.

INTERVENANT

Christian Rose
 Directeur Environnement, Transport et Logistique – Confédération des Grossistes de France

PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur logistique, transport
- Directions commerciales et juridiques

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales
- Certificat réalisation

DATE

**A DETERMINER
de 9h00 à 12h00**

Format mixte : présentiel / distanciel
 CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
 75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction : la singularité d'un dispositif obligatoire dans un cadre négocié

1- Champ d'application

- ✓ les types de contrats visés (transport, commission, location)
- ✓ les natures de contrats concernés (national, international)
- ✓ la distinction entre le contrat spot et le contrat à exécution successive

2- Les éléments négociables

- ✓ la part de l'énergie dans le prix de la prestation
- ✓ le choix de l'indice
- ✓ le choix de la période de référence
- ✓ le seuil de déclenchement de l'indice

3- Exemples et modèles de clauses contractuelles

4- La portée de la nature d'ordre public du dispositif et les sanctions associées au dispositif

5- La spécificité du transport sous température dirigée

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris
 01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr